
MUNICIPALITE

R E P O N S E O R A L E

de la Municipalité aux questions posées
par M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach

Renens, le 12 juin 2009/jdllb

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 14 mai 2009, M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach a soulevé deux questions :

Première question :

Il transmettait le souci de certains habitants concernant la place de parc "Handicapés" qui se trouve sur le nouveau parking de la Savonnerie. Il relevait qu'elle se trouve à l'intérieur du virage qui sort du parking et il faut savoir s'il n'y a pas là un danger ?

Deuxième question :

Concernant les WC publics pendant les marchés, il demandait que la roulotte de la Commune, parfois utilisée sur le terrain du Censuy, soit mise aussi à disposition pendant les samedis du marché ?

Ces questions ont été transmises pour examen au groupe de travail "Chantier Cœur de Ville" qui rassemble des collaborateurs des différents services de l'Administration communale concernés.

Après étude, en ce qui concerne **la place de parc handicapés sur le parking provisoire**, il convient tout d'abord de signaler qu'elle répond aux normes VSS (Normes 640-291a, stationnement 13D) tant au niveau de sa taille (largeur, dégagement) que de sa configuration (emplacement). D'un strict point de vue réglementaire, les aspects de sécurité ont donc bien été pris en compte.

Par ailleurs, cette place de parc est située à la sortie du parking et à proximité immédiate d'un passage piéton, autant d'éléments qui imposent aux automobilistes d'adapter leur vitesse et de rouler lentement.

La proximité du passage piéton et du cheminement piétonnier en direction de la rue Neuve a plaidé en faveur d'une place de parc handicapés à cet emplacement : cela permet en effet le trajet le plus court et le plus direct, sans obstacle ni franchissement de trottoir, vers la rue Neuve et le centre-ville.

Sur la question des **WC publics**, différentes options ont été étudiées :

- Mise à disposition les samedis matin des WC du chantier: une demande a été faite dans ce sens auprès de HRS (entreprise générale mandatée par Coop). Ces WC étant installés dans le périmètre du chantier, HRS indique qu'il est impossible de les ouvrir pendant le week-end au public pour des raisons de sécurité.
- Installation de WC à proximité du kiosque en haut de la rue Neuve : tant l'installation temporaire le samedi matin de la roulotte WC existante que l'achat d'un WC spécialement pour la rue Neuve ont dû être écartés. Dans les deux cas en effet, il s'agit d'une opération assez complexe et coûteuse qui implique des raccords au réseau d'eau et donc des travaux importants. Pour le cas de la roulotte, son montage et son démontage sont également des opérations qui nécessitent la mobilisation de personnel pendant plusieurs heures, pour une utilisation des WC de quelques heures seulement le samedi matin.

La Municipalité rappelle qu'il est toujours possible d'utiliser les toilettes du Centre Métropole qui sont à la disposition du public.

Par ailleurs, si un point d'eau est nécessaire pour se laver les mains (par exemple pour les sociétés locales après l'installation ou du rangement de stands), la buvette en haut de la rue Neuve bénéficie à présent d'une arrivée d'eau. Celle-ci est à disposition.

Enfin, en cas d'urgence, il est toujours possible de solliciter un établissement public.

Au vu des différents éléments exposés ci-dessus, la Municipalité estime avoir répondu aux questions posées par M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ